



Dossier d'inscription

Séjour au Festival

«Spectacles de Grands Chemins»

15-18 ans

Du Lundi 25 au Dimanche 31 Juillet 2022

Jeune

Nom	
Prénom	

Cadre réservé à l'équipe d'animation

<input type="checkbox"/> Adhésion 2021/22 à la MJC	
<input type="checkbox"/> Fiche sanitaire de Liaison spécifique au séjour	
<input type="checkbox"/> Ordonnance si prise de médicaments ou traitement.	
<input type="checkbox"/> Photocopie du Passeport ou de la carte d'identité	
<input type="checkbox"/> Le règlement du séjour	
Dossier complet le	

Dossier Séjour à Ax les Thermes (09)

AUTORISATIONS PARENTALES

Date :

Je soussigné, : _____

Agissant en qualité de : _____

Responsable légal de : _____

- Autorise mon enfant à participer au séjour à Ax les thermes
- Autorise la MJC à transporter mon enfant dans les différents déplacements liés à la réalisation du séjour
- Déclare avoir pris connaissance du déroulement du séjour.

- Autorise les responsables du séjour à donner exceptionnellement à mon enfant du paracétamol en cas de besoin (par exemple maux de tête).

PS : Les animateurs jeunesse consulteront un médecin sur place dans le cas où les symptômes persisteraient.

Signature précédée de la mention «lu et approuvé»

Dossier Séjour à Ax les Thermes (09)

RÈGLEMENT SÉJOUR

Les séjours de vacances, organisés par la MJC d'Ancely, sont des séjours collectifs soumis à des règles de vie et à la réglementation de la DDCS. Chaque participant doit avoir une attitude respectueuse de l'encadrement et des autres jeunes, ainsi que de toutes personnes extérieures au séjour (structure d'accueil, intervenants, ...).

Les jeunes sont placés sous la surveillance et la responsabilité des animateurs durant toute la durée du séjour.

Le directeur du séjour, en relation avec son équipe d'animation, a toute autorité pour prendre les mesures nécessaires au respect des règles élémentaires de vie en collectivité et de sécurité.

L'équipe d'animation se réserve le droit de prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à une exclusion du séjour. Dans le cas où le jeune met sa propre sécurité en danger ou celles des autres ; et si d'une façon générale son comportement va à l'encontre des règles de vie en collectivité. Il en est de même en cas d'actes délictueux.

Dans le cas d'une exclusion, soit, la famille récupère le jeune directement sur le lieu du séjour ; soit, un rapatriement est organisé. Dans ce cas, l'intégralité des frais de voyage est à la charge du participant (personne accompagnant et jeune).

En cas de dégradation des locaux ou du matériel mis à disposition des jeunes au cours du séjour, la MJC facturera à la famille le montant des dégradations commises.

La MJC d'Ancely décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol pendant le séjour.

Selon la réglementation en vigueur la consommation d'alcool pour les mineur est interdite,

Sur nos séjours la cigarette est interdite.

L'utilisation du téléphone portable sera adapté suivant les règles de vie.

Les parents s'engagent à informer la MJC d'Ancely de tout problème de santé physique ou psychologique concernant le jeune.

En cas de traitement médical, l'ordonnance justifiant le et son mode d'administration est obligatoire et doit être remise au responsable du séjour.

Tout soin apporté à un jeune est consigné sur un registre spécifique tenu à cet effet.

Tous frais engagés par la MJC d'Ancely pour des soins au cours du séjour seront refacturés à la famille et devront être remboursés au retour du séjour.

En cas de désistement sans motif valable moins de 15 jours avant le départ du séjour d'été, il ne pourra donner lieu à aucun remboursement sauf dans le cas où la famille du séjournant trouve un jeune en remplacement.

A l'exception du motif de maladie et/ou hospitalisation de l'enfant, et sur présentation d'un justificatif officiel justifiant l'absence.

Date :

Signature du ou des représentants légaux

Le jeune

Dossier Séjour à Ax lesThermes (09)

FICHE D'INSCRIPTION

<u>Information Jeune</u>	<u>Information Responsable légal</u>
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
N° Mobile :	N° Mobile :
Adresse Mail :	Adresse mail :

Cochez la case correspondante

<u>Tarif dégressif suivant QF CAF :</u>	QF Caf <400	QF Caf 401 et 600	QF caf 601 et 800	QF Caf >800
	10 €	20 €	25€	30€

Merci de présenter votre notification CAF «Aide aux temps Libre»

Documents à fournir pour l'inscription :

- Adhésion 2021/22 à la MJC
- Fiche règlement des séjours MJC
- Fiche sanitaire de Liaison spécifique au séjour
- Ordonnance si prise de médicaments ou traitement.
- Photocopie du Passeport ou de la carte d'identité

Inscriptions et annulation

Toute inscription sera validée à compter de la réception du dossier complet.

En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué; saufsur présentation d'un certificat médical ou motif valable certifié par le bureau associatif de la MJC.

Date :

Signature du responsable légal

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

**Toute inscription sera validée à compter de la
Réception du dossier COMPLET et du paiement.**

En cas d'annulation, **aucun remboursement** ne sera effectué. (Cf. fiche règlement du séjour).

Dossier d'inscription «Séjour à Ax Les Thermes (09)»

MJC Ancely 7 allée des causes 31300 Toulouse